

Seine-Saint-Denis *Matin*

Castorama Villemomble a sauvé ses dimanches

Le périmètre d'usage de consommation exceptionnel, créé aujourd'hui, permet au magasin de poursuivre son activité dominicale.

Le document que s'apprête à signer le préfet aujourd'hui risque de mettre le feu aux poudres chez FO. Et de procurer un peu de travail aux magistrats. Christian Lambert va en effet autoriser la création d'un périmètre d'usage de consommation exceptionnel (Puce) à Villemomble pour permettre à l'enseigne Castorama d'ouvrir le dimanche — ce qu'elle faisait depuis toujours mais sans autorisation. Une décision considérée comme un affront par le syndicat FO, à quatre jours d'une audience devant le tribunal de Bobigny chargée de statuer sur les ouvertures illégales ou non de son concurrent de Rosny-sous-Bois Leroy-Merlin. C'est le deuxième Puce créé en deux semaines dans le département (voir ci-dessous).

« Cela fait presque trois ans que nous demandions cette autorisation »

Florient Vadez, du collectif les Bricoleurs du dimanche

Chez Castorama Villemomble, la nouvelle a été évidemment bien accueillie. Le personnel de l'enseigne milite depuis un moment pour pouvoir continuer à travailler le dimanche. Un collectif, les Bricoleurs du dimanche s'était même constitué afin de défendre l'ouverture dominicale notamment en faisant signer des pétitions auprès des clients. « On est très agréablement surpris car cela fait presque trois ans que nous de-



Villemomble, le 10 décembre. Les Bricoleurs du dimanche — ici lors de l'une de leurs actions de sensibilisation des clients — sont satisfaits de la décision du préfet : Castorama continuera d'ouvrir le dimanche, cette fois-ci de manière légale. (LP/C.S.)

mandions cette autorisation et franchement nous n'avions plus beaucoup d'espoirs, se félicite Florient Vadez, l'un des fondateurs du collectif. Le dimanche, c'est trois fois l'activité d'un jour de semaine, 15 % de salaire en plus et des gens moins stressés qui font leurs courses. » L'enseigne était engagée dans une

course contre la montre car le 15 mars, elle était convoquée au tribunal pour ouvertures illégales. Mais le Puce les a rendues légales ce qui a incité à FO à abandonner la procédure. A la différence d'un arrêté d'ouverture exceptionnelle, celui établissant un Puce n'est pas suspendu en cas de recours. Au grand dam du

syndicat. « Le préfet a décidé clairement de nous compliquer la tâche, gronde Reza Painchan, délégué départemental. Pourtant, nous nous contentons de réclamer la stricte application de la loi. Il faut rappeler que le repos dominical est la règle. Mais là ça devient n'importe quoi. Alors que rien ne s'était passé depuis trois ans, voilà deux Puce en quinze jours. Qui nous dit que le préfet va s'arrêter en si bon chemin ? De toute façon, nous allons attaquer ces deux dispositifs immédiatement. »

Côté élus, on s'estime plutôt soulagé d'une telle décision. Elisabeth Pochon, député PS et conseillère municipale de Villemomble, a milité pour la création d'un Puce même si elle reconnaît qu'en mai 2010, elle avait voté contre au conseil municipal. « C'est un sujet compliqué qui est tout sauf théorique, souligne-t-elle. Le contexte économique a bien changé et qu'on le veuille ou non, ces nouvelles consommations correspondent à un mode de vie francilien. Sans compter les emplois que cela génère. »

La croisade de FO est loin d'être terminée puisqu'en dehors des enseignes de bricolage, le syndicat a également le magasin Boulanger du centre commercial Domus de Rosny-sous-Bois dans son viseur. Le préfet lui a donné, le 20 novembre, une autorisation exceptionnelle d'ouvrir le dimanche durant un an. Accord immédiatement attaqué au tribunal. Ce type de recours entraîne la suspension de la décision préfectorale. Or le magasin a continué son activité dominicale.

SÉBASTIEN THOMAS

Un recours contre l'autorisation du Millénaire

Il n'est pas encore testé qu'il est déjà contesté. Signé le 20 février par le préfet de Seine-Saint-Denis, le premier périmètre d'usage de consommation exceptionnel (Puce) du département autour du centre commercial du Millénaire à Aubervilliers, va être attaqué jeudi au tribunal administratif de Montreuil. Trois syndicats — la CFTC, FO et SUD — se sont d'ores et déjà joints pour s'opposer à la décision qui permettait aux 140 boutiques d'accueillir leur clientèle le dimanche. Aussi attendue que la venue du messie par les enseignes, l'autorisation d'ouverture le jour du Seigneur doit aider à faire tourner les affaires d'un centre à la peine depuis sa création il y a bientôt deux ans. Le Millénaire où travaillent mille salariés a atteint le cap des six millions de visiteurs l'an dernier, alors qu'il tablait sur les dix millions. Le préfet a d'ailleurs motivé son arrêté par des raisons économiques et « par la dégradation de l'emploi local avec un

taux de chômage élevé (12,4 %) en augmentation constante depuis deux ans » dans le département. L'argument social « ne tient pas la route », rétorque Eric Scherrer, de la CFTC. « Il n'y a pas eu de destruction d'emplois au Millénaire. Il faut simplement lui laisser le temps de prendre sa vitesse de croisière. On ne va pas déréglementer le travail dans le commerce pour accélérer la fréquentation du site. Le centre n'a qu'à baisser les loyers. » Le recours contre le Puce qui sera déposé jeudi n'est théoriquement pas suspensif. Mais c'est compter sans la stratégie des syndicats qui vont doubler leur contentieux d'une autre procédure, destinée elle à bloquer l'exécution de l'arrêté. « Nous innovons », commente Eric Scherrer. L'ouverture du dimanche du Millénaire n'était cependant pas envisagée avant deux ou trois mois par le centre commercial. Car la demande doit être faite individuellement, par chacun des 140 magasins. Selon les responsables

du site, « 80 % des enseignes sont intéressées » par un fonctionnement dominical.

CLAIRE GUÉDON



Aubervilliers. CFTC, FO et SUD s'opposent à la décision du préfet de créer un Puce autour du centre commercial. (LP/S.T.)

93 EXPRESS

Parcours d'artiste en peinture



AULNAY. Des visages métissés des habitants de l'île Maurice, son pays d'origine, aux punks colorés des métros londoniens, Deeljeet Heerasing retrace son « Parcours » d'artiste à l'espace Gainville d'Aulnay-sous-Bois. L'exposition d'une trentaine de tableaux, certains en grands formats, est organisée en plusieurs étapes, correspondant à celles de sa vie. Fort de ses diverses expériences, Deeljeet Heerasing offre une exposition riche, retraçant l'ambiance des cafés parisiens, mais aussi des films de gangsters américains des années 1940. Entrée libre du mardi au dimanche de 13 h 30 à 18 h 30 à l'Espace Gainville, 22, rue de Sevan jusqu'au 7 avril.

C'EST NOUVEAU

Romainville refait sa Toile



Un nouveau site Internet www.ville-romainville.fr, un compte Twitter et un Facebook. A Romainville, la ville refait à neuf ses moyens de communication sur la Toile avec une navigation plus pratique. Et, selon ses termes, un site « repensé et réorganisé » de manière à ce que les internautes accèdent plus rapidement et plus facilement aux informations qui les intéressent. www.ville-romainville.fr

Bobigny recherche sa star

En solo, duo ou en groupe, les jeunes de Bobigny, âgés de 12 à 25 ans, sont invités à participer au tremplin de danse Star d'1 jour, qui se déroulera le samedi 29 juin. Première étape du concours, les inscriptions, à l'issue desquelles une dizaine de groupes seront sélectionnés. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site de la mairie de Bobigny (www.ville-bobigny.fr), jusqu'au 24 mai.